



**BRUXELLES MOBILITÉ**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

## **Modalités et conditions de reprise des activités de formation et d'évaluation à la conduite d'un véhicule – 28.06.2021**

Formation à la conduite et examens du permis de conduire



**BRUXELLES MOBILITÉ**

**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES**

**Sur base du guide générique ;**

**Mesures spécifiques qui s'appliquent pour :**

- La formation théorique et pratique ;
- La formation continue (Code 95) ;
- Les examens théoriques et pratiques ;
- Les cours de recyclage des instructeurs de conduite et des examinateurs.

**Les mesures pourront être réévaluées suivant l'évolution de la pandémie**

**Validé par le cabinet de la Ministre Elke Van den Brandt et Bruxelles Mobilité**

**Toutes les mesures s'appliquent aux contacts suivants :**

- Contacts entre les employés (internes et externes) ;
- Contacts entre les employés et les clients ;
- Contacts entre les clients.

# Mesures Générales : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client

Maintenir une distance de sécurité de 1,5 m ;



Le port du masque buccal est obligatoire ;



Toute personne présentant des symptômes doit rester chez elle.



## Mesures d'hygiène : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client

- Désinfectant pour les mains dans chaque véhicule ;
- Les candidats sont tenus de se laver les mains avant et après toute formation ;
- Les candidats/élèves, les instructeurs et les examinateurs se lavent les mains avant de monter dans le véhicule et après en être sorti ;
- Les agents administratifs se lavent régulièrement les mains ;
- L'organisme prévoit la mise à disposition de savon, de serviettes jetables et de gel hydroalcoolique ;



# Désinfection du matériel et des locaux : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client

- Une attention particulière est apportée à la désinfection des surfaces, tables, chaises, poignées, boutons, téléphones, imprimantes, terminal bancontact, talkies-walkies, matériel pédagogique, ... ;
- L'utilisation du matériel est limitée à une seule personne si possible, par exemple le téléphone, le poste de travail, le véhicule,...
- Désinfecter les matériaux et surfaces après chaque utilisation ;
- Chaque employé désinfecte son propre matériel ;
- Une personne responsable au sein de l'organisation est désignée en vue de surveiller le respect de toutes les mesures d'hygiène (coordinateur COVID) ;
- Instructions aux entreprises de nettoyage (importance de la désinfection des sanitaires) ;



## Matériel de désinfection :

- **Nettoyant et spray désinfectant contenant minimum 70% d'alcool ;**
- **Lingettes désinfectantes jetables ;**
- **Solution savonneuse**

**ou**

- **Gel hydroalcoolique contenant minimum 70% d'alcool.**



## Utilisation du matériel : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client

- Pendant la formation, aucune utilisation commune du matériel n'est autorisée ;
- Le formateur peut fournir du matériel (syllabi en ce compris) au participant s'il est à usage exclusif. Toutefois, l'envoi des syllabi par voie numérique est à privilégier.
- Le candidat ou l'élève apporte son propre matériel (stylo, feuilles de papier, ordinateur portable/tablette, gants pour les formations A, BE, groupe 2 et G, équipement de protection pour l'entraînement moto, etc.)



# Prévention : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (1/2)

- Les mesures de prévention doivent être affichées et visibles par les employés et les clients ;
- S'assurer que le personnel a correctement intégré toutes les mesures de reprise ;
- S'assurer que les masques sont portés correctement ([www.info-coronavirus.be/fr/masque](http://www.info-coronavirus.be/fr/masque));
- Un coordinateur-Covid est désigné et rendu public afin que les intéressés et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 en vue de faciliter le contact tracing ;
- **Obligation du port du masque buccal :**
  - pour le personnel, fourni par l'employeur en nombre et qualité suffisants
  - pour les candidats, guides, accompagnants et instructeurs. Ces derniers apportent leur propre masque. (À défaut de quoi, la personne se verra refuser l'accès à l'accueil).





## Prévention : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (2/2)

- L'accueil doit être organisé de manière à respecter autant que possible la distance sociale. Une file d'attente à l'entrée du bâtiment et dans l'espace d'accueil avec marquage au sol (distance min. de 1,5 m entre chaque personne) doit être mise en place.
- Les postes de travail doivent être aménagés de manière à respecter la distance sociale ;
- Favoriser les inscriptions en ligne ou par téléphone ;
- Aérer régulièrement les locaux et désinfecter les bureaux et les équipements ;
- Le télétravail est recommandé pour les administrateurs lorsque cela est possible ;
- Des alternatives numériques sont utilisées pour les réunions, par exemple le zoom, les Teams, etc.

# Formation en classe : mesures à suivre par l'organisation, les employés et les clients

- Le port du masque buccal est obligatoire dans les salles de classe, les bâtiments et sur les terrains.
- Obligation de se désinfecter les mains avant de passer l'examen ou le test de perception des risques ;
- Les sièges doivent être organisés de manière à respecter la distance sociale (1,5m) ou à assurer la séparation entre les différents candidats.
- Organiser les entrées et sorties des salles de cours ou d'examen (éviter les croisements) ;
- Nettoyage et aération réguliers de la salle de classe avant et après la leçon et pendant les pauses ;
- La prise de rendez-vous aux examens est obligatoire par téléphone ou en ligne ;



# Formation et examens cat. AM/A : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (1/2)

- Application des règles générales de distance et d'hygiène ;
- Obligation du port du masque pour l'instructeur, l'examineur et le candidat (sauf si le casque intégral est porté), à défaut, la leçon ou l'examen n'aura pas lieu ;
- Pas d'utilisation de l'équipement de l'auto-école (casque, gants, ...) ;
- Le candidat utilise uniquement son équipement personnel.
- L'élève manipule le véhicule uniquement avec ses gants ;
- Utilisation du matériel (type talkies-walkies) pour la communication, ceux-ci devront être désinfectés entre chaque cours ;
- Dispositif audio (écouteurs) :
  - Soit l'élève apporte ses propres écouteurs
  - Soit ils sont mis à disposition gratuitement par l'auto-école/centre de formation agréés.
- Les véhicules sont nettoyés selon le protocole après chaque changement de candidat.



## Formation et examens cat. AM/A : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (2/2)



*Illustration des parties à désinfecter*

## Formation et examens cat. B/BE : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (1/4)

- Application stricte des règles de base décrites ci-dessus (distanciation sociale, hygiène des mains et port obligatoire d'un masque buccal lorsque cela est applicable ou possible) ;
- Utilisation obligatoire de masques buccaux, sinon, la leçon ou l'examen n'aura pas lieu ;
- Une paroi peut être installée dans le véhicule de cours aux conditions suivantes (similaires à celles imposées au mois de juin 2020) *conditions pages suivantes* :

## Le placement d'une protection démontable, transparente et flexible, dans le contexte du Covid-19, n'est autorisé dans un véhicule que sous certaines conditions (1/2) :

- La protection doit être une cloison/paroi souple ou rigide transparente mais pas cassante ;
- La protection doit être fixée mais **facilement démontable** sans l'aide d'un outil ;
- La protection ne peut pas se déplacer involontairement lorsque le véhicule circule ;
- Les fixations de la protection ne doivent pas présenter de risques de blessures ;
- Le champ de vision du conducteur et la vision indirecte (rétroviseurs) doivent être préservés (pas de distorsion de la vision) ;



## Le placement d'une protection démontable, transparente et flexible, dans le contexte du Covid-19, n'est autorisé dans un véhicule que sous certaines conditions (2/2) :

- Les protections ne doivent pas présenter d'irrégularités dangereuses ni d'arêtes/bords/angles coupants qui pourraient provoquer des blessures ou augmenter le risque de celles-ci en cas d'accident;
- Si une protection est installée entre les passagers ou entre le conducteur et le(s) passager(s), il doit y avoir au moins une sortie qui ne soit pas obstruée pour permettre l'évacuation directe des personnes;
- Toutes les commandes du véhicule doivent être facilement accessibles par le conducteur;
- Le bon fonctionnement des systèmes de sécurité tels que les ceintures de sécurité, les airbags, etc. ne doit pas être entravé par la(s) protection(s) montée(s).
- Le montage d'une cloison de protection fixe difficilement démontable dans un véhicule nécessite une homologation complémentaire.



## Formation et examens cat. B/BE : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (2/4)

- Fixation d'une heure précise de rendez-vous à l'élève pour son cours.
- Régler uniquement la climatisation avec circulation d'air extérieur et ventiler le véhicule à chaque changement de candidat/instructeur en ouvrant les fenêtres et les portes ;
- Désinfection obligatoire du véhicule entre deux cours, deux examens ou au changement instructeur/élève ;
- L'élève apporte son propre matériel tel que ses gants pour la catégorie BE ;
- Cours sur terrain privé : l'instructeur ne prend pas place dans le véhicule et donne les instructions par talkie-walkie si possible. L'instructeur est toujours à proximité du véhicule ;



## Formation et examens cat. B/BE : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (3/4)

- Pendant les cours pratiques, seules trois personnes maximum sont autorisées dans le véhicule ;
- Pendant l'épreuve sur voie publique, prennent normalement place dans le véhicule : le candidat, l'instructeur ou le stagiaire instructeur/guide/accompagnant et l'examineur. Peut également prendre place dans le véhicule : l'inspecteur de Bruxelles Mobilité, le stagiaire examinateur, le chef examinateur ou l'interprète;
- Les personnes autres que celles énumérées ci-dessus ne sont pas autorisées à monter dans le véhicule pendant les cours pratiques et les examens pratiques.

## Formation et examens cat. B/BE : Mesures à suivre par l'organisation, l'employé et le client (4/4)



*Illustration des parties à désinfecter*



# Formation et examens cat. C & D & G : Mesures à suivre par l'organisation, les employés et les clients

- Appliquer les mesures de base décrites ci-dessus (distanciation sociale, hygiène des mains et port obligatoire d'un masque buccal) ;
- Manœuvres : l'instructeur n'est pas dans le véhicule et donne ses instructions par talkie-walkie si possible. L'instructeur est toujours à proximité du véhicule (> 1,5 m).
- Voie publique : garder la plus grande distance possible entre le candidat et l'instructeur.
- L'utilisation de masques bucco-nasaux est obligatoire, sinon la leçon ou l'examen n'aura pas lieu.
- Utiliser des gants si nécessaire.
- Désinfection obligatoire du véhicule entre deux cours, deux examens ou au changement instructeur/élève
- Le candidat apporte son propre matériel tel que ses gants de travail pour les examens et formations des catégories C, C1, C1E, CE, D, D1, D1E, DE et G.

